

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

LIAISON HERTZIENNE

LONS-LE-SAUNIER — CHAUMERGY

Direction Générale
des Télécommunications
Direction de la Production
Sous-Direction D 3 - Bureau D 31

TRONÇON

CHAUMERGY — PERRIGNY

EXTRAIT DE LA CARTE DE FRANCE

1/25 000

ZONES DE DEGAGEMENT

CODE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

(Décret n° 62 273 et 62 274 du 12-3-1962)

DIRECTION REGIONALE DES
TELECOMMUNICATIONS — DIJON

PLAN — RESEAU
DESSIN

N° 39-71

DIJON - MARS 1978

— LEGENDE —

- 1 Dans les zones secondaires de dégagement délimitées par :
- Un secteur de 1000 m. de rayon entre les azimuts 132° et 172° à Chaumergy.
 - Un cercle de 500 mètres de rayon à Perrigny.

Il est interdit en dehors des limites du Domaine de l'Etat, sauf autorisation du Secrétaire d'Etat aux P.T.T. de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède la hauteur précisée sur le plan ci-contre par rapport au niveau de la mer.

- 2 Dans la zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres, il est interdit en dehors des limites du Domaine de l'Etat sauf autorisation du Secrétaire d'Etat aux P.T.T. de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède 25 mètres au-dessus du niveau du sol ou l'altitude précisée sur le plan ci-contre par rapport au niveau de la mer.

NOTA: Les servitudes relatives à la station de PERRIGNY ont été instituées par décret en date du 1er AOÛT 1979 (L.H. BESANCON = LONS-LE-SAUNIER).

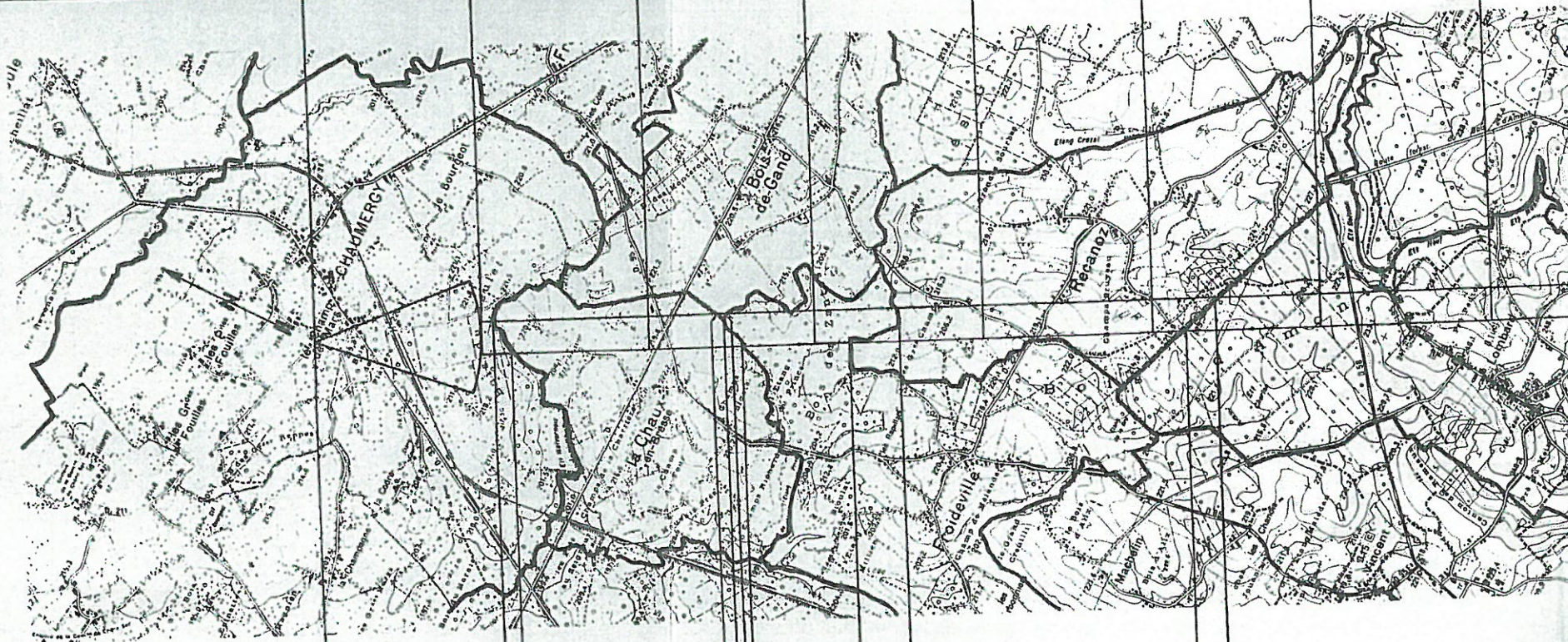
Adresse du service à consulter seulement dans le cas où une construction dans les zones de servitudes déroge au Décret ainsi que dans les cas douteux.

Direction des Télécommunications
de FRANCHE-COMTE
Département Lignes
Subdivision Transmissions
Rue Bertrand Russel
25041 BESANCON CEDEX

STATION DE CHAUMERGY

ALTITUDES MAXIMA

240 245 255 265 275 290 300 315



Bois-de-Grand

Chaumergy

Froideville

La Chaux-en-Bresse

Récanoz

Lombard

COMMUNES

DEPARTEMENT

STATION DE PERRIGNY

cf. Deuier du 1^{er} Août 1979

(L.H. Beaumont = Louis-le-Saint)

495

515

535

545

555

580



